



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ophtalmologistes

Question écrite n° 98380

Texte de la question

M. Philippe Naillet interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le remboursement de la chirurgie des yeux réfractive. En effet, d'un prix assez élevé pour un ménage modeste (2 500 euros en moyenne) qui la rend difficilement supportable pour le portefeuille de la plupart des citoyens, cette technique permet néanmoins de régler les problèmes de vue des patients pour une durée souvent de plusieurs décennies. Compte tenu du fait que sur cette même durée, les verres correcteurs deviennent inutiles, ce qui représente une économie tant pour le budget des ménages que pour la sécurité sociale, il souhaite savoir pourquoi cette technique n'est pas remboursée par la couverture maladie universelle alors qu'elle semble de premier abord bien plus intéressante pour tous les acteurs que le recours aux lunettes de vue.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Naillet](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98380

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2016](#), page 7046

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)